

La Région Auvergne – Rhône-Alpes et Bpifrance lancent le « Prêt Relance Auvergne-Rhône-Alpes FEDER REACT EU », destiné à accompagner les TPE-PME dans leur relance

Lyon, le 4 avril 2022 – Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Jean-Pierre Bes, Directeur du Réseau de Bpifrance Auvergne-Rhône-Alpes, annoncent le lancement d'un nouveau dispositif : le Prêt Relance Auvergne-Rhône-Alpes FEDER REACT EU, en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables.

« Depuis 2016, sous l'impulsion de Laurent Wauquiez, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est devenue l'une des plus performantes pour gérer les fonds européens, pour que chaque euro de l'Europe permette la réalisation d'un projet structurant pour nos habitants, nos collectivités, nos agriculteurs, nos entreprises ou encore notre écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ce « prêt relance » constitue un nouvel exemple de notre capacité à répondre concrètement aux besoins de nos entreprises, en leur proposant un outil simple et adapté qui permettra de soutenir l'emploi et l'activité économique de notre région. »

Yannick NEUDER, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'Enseignement supérieur, la Recherche, l'Innovation, le Numérique et les Fonds européens

La Région Auvergne – Rhône-Alpes et Bpifrance mobilisent de nouvelles ressources pour lancer le nouveau dispositif du Prêt Relance Auvergne-Rhône-Alpes FEDER REACT EU. Ce prêt finance les besoins de trésorerie des TPE / PME liés à la reprise de leur activité et/ou cherchant à faire évoluer leur modèle économique dans le cadre d'un programme de développement.

Consenti à un taux fixe préférentiel de 0,22%, le Prêt Relance Auvergne-Rhône-Alpes FEDER REACT EU s'adresse aux TPE-PME de tous secteurs d'activités, ayant plus de 3 ans d'existence¹. Le montant des prêts distribués est compris entre 10 000 et 500 000 euros². Les prêts inférieurs à 75 000 euros bénéficient d'un processus entièrement dématérialisé.

D'une durée de cinq ou sept ans avec un différé de remboursement d'un ou deux ans, ce prêt de soutien est accordé sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du dirigeant. Un co-financement du même montant que le Prêt Relance Auvergne-Rhône-Alpes FEDER REACT EU est toutefois obligatoire auprès de partenaires financiers.

Ce fonds de prêt est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du volet Relance REACT EU des programmes européens régionaux. Doté de 42 millions d'euros, le dispositif « Prêt Relance » pourra engager jusqu'à 147 millions d'euros de financement auprès des TPE/PME.

Via le Prêt Relance Auvergne-Rhône-Alpes FEDER REACT EU, la Région Auvergne – Rhône-Alpes et Bpifrance

¹Sont exclues : les SCI, les autoentrepreneurs, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, de production, transformation et commercialisation du tabac et des produits du tabac, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ou du secteur de la sylviculture et exploitation forestière dont le CA est supérieur à 750 000 euros, à l'exception des entreprises forestières.

²Dans la limite des fonds propres pour les prêts supérieurs à 75 k€. Pour les prêts compris entre 10 et 75 K€, le montant du prêt est limité à 25% du chiffre d'affaires de l'entreprise emprunteuse, en prenant comme référence le chiffre d'affaires maximum enregistré entre l'année 2019 et l'année 2020.

entendent renforcer la trésorerie des entreprises régionales pour leur permettre, dans un contexte exceptionnel, de résoudre durablement leurs difficultés. La mobilisation forte des experts-comptables auprès de leurs clients permet de sécuriser l'ensemble du dispositif.

Une plateforme dédiée a été mise en ligne et permet aux entreprises de faire directement la demande de prêt en ligne : <https://pretregion.auvergnerrhonealpes.fr/>

Contacts presse :

Bpifrance

Juliette Fontanillas

Tél. : 01 42 47 97 61

Juliette.fontanillas@ext.bpifrance.fr

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Marie-Françoise ANTONINI

T. 04 26 73 48 20

Marie-Francoise.ANTONINI@auvergnerrhonealpes.fr

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

La région Auvergne – Rhône-Alpes est autorité de gestion des fonds européens. Dans le cadre de la programmation 2021-2027, la Région dispose à ce titre d'une enveloppe de 650 M€ pour soutenir des projets sur le territoire. Pour accompagner les projets de développement du territoire, la Région peut compter sur plusieurs dispositifs européens : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER). Ils interviennent au service de 5 programmes entièrement gérés par la Région.

Alors que la programmation 2014-2020 s'achève, les négociations avec la Commission européenne se poursuivent pour l'élaboration du programme 2021-2027. Le programme FEDER-FSE+ Auvergne – Rhône-Alpes mobilisera plus de 468 M€ de FEDER et FSE pour soutenir les projets de développement du territoire. Du côté du FEADER, le Plan Stratégique National (PSN) entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Pour plus d'informations : <https://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu/>

Suivez-nous sur Twitter : @auvergnerrhalpes